



INFO

mardi, le 18 mai 2021

SEV-info : plan social, droit aux vacances jusqu'au 31 mai et heures de nuit

Plan social et interventions du SEV

Le personnel de Swissport a reçu un questionnaire de la part de la commission du personnel concernant la négociation d'un plan social permanent. Le SEV estime qu'il est nécessaire d'expliquer les enjeux pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

La commission du personnel demande au personnel de **se prononcer pour ou contre la négociation d'un plan social permanent** sur la base de celui qui est en vigueur à Zurich et à Bâle. Votre avis est important et nous vous invitons à participer à ce questionnaire.

Quels sont les enjeux ? :

Un plan social permanent stipule que si Swissport procède à plus de 30 licenciements c'est le plan social permanent qui s'appliquera aux personnes licenciées. L'avantage principal d'un plan social permanent réside dans le fait que les éléments financiers (montants de l'indemnité de vieillesse et de l'indemnité d'ancienneté indiqués dans le sondage) sont négociés et connus d'avance.

En cas de refus d'un plan social permanent et si Swissport procède à plus de 30 licenciements, l'entreprise serait obligée de négocier un plan social. Cependant, l'obligation de négocier un plan social ne donne aucune garantie financière. Un plan social sans indemnité financière serait même légal. En cas de litige, un tribunal pourrait trancher, mais là-encore il n'y a pas de garantie d'obtenir de meilleures conditions que le plan social proposé actuellement. Dans cette hypothèse, il serait essentiel de se renforcer et de nous mobiliser massivement pour exiger un meilleur plan social.

Le SEV appelle ses membres à aider au renforcement du syndicat et à convaincre leurs collègues de l'importance de se syndiquer au SEV pour établir un rapport de force. sev-online.ch/adherer

Droit aux vacances : Le SEV est intervenu auprès de la direction concernant l'application des acquis de la CCT sur le droit aux vacances et notamment en cas de solde de vacances au 31 mai. Le solde de vacance doit être préservé aux mêmes conditions malgré le début du nouveau règlement à partir du 1^{er} juin. Si vous rencontrez des difficultés avec le service des horaires, **n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions intervenir.**

HDN : Nous sommes également intervenus concernant la rémunération des heures de nuit (HDN). Lors du départ à la retraite, le montant de la rémunération devrait être calculé sur la base du salaire contractuel en vigueur jusqu'au 31 mai. Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ces dossiers.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions !

Pablo Guarino
secrétaire syndical
Direct +41 22 731 60 11
Mobile +41 76 822 37 15
pablo.guarino@sev-online.ch

SEV Secrétariat régional Genève Téléphone +41 22 731 60 11
TPG - Permanence Genève info@sev-gata.ch
Rue Terreaux-du-Temple 6 www.sev-gata.ch
1201 Genève